



Mairie de Bouquet

Le Puech et Serre de Vignes

30580 Bouquet

Tel : 04 66 72 94 86

E-mail : mairie.bouquet@wanadoo.fr

Site internet : www.mairiedebouquet.com

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 11 avril 2016

L'an deux mille seize et le onze avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Catherine FERRIERE, Maire.

Présents : Catherine Ferrière, Fabienne Guessab, Thierry Lattard, Christian Banides, Gillian Colledge, Valérie Menard, Serge Perlès, Sylvie Revillon, Hélène Ruffenach

Secrétaire de la Mairie : Françoise Marcellin (pour les points 1, 2 et 3)

Absent excusé : Serge Quintane

Secrétaire de séance : Gillian Colledge

La séance est ouverte à 18 h 00.

1 Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion de l'exercice 2015

Tous les conseillers ayant reçu le détail du budget par mail avec la convocation, la secrétaire de mairie distribue un récapitulatif des comptes administratifs 2015 concernant le budget communal, le budget AEP (eau) et le budget CCAS, et en présente les grandes lignes.

Le budget communal 2015 dégage un solde positif de 30 217,37 euros.

BUDGET COMMUNAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2015

		DEPENSES	RECETTES
EXERCICE 2015	Fonctionnement	153 596,92 €	144 803,28 €
	Investissement	100 601,97 €	169 934,34 €
REPORTS EXERCICE 2014	Fonctionnement		65 903,71 €
	Investissement	96 225,07 €	
TOTAL (2015 + reports)		350 423,96 €	380 641,33 €
RESULTAT	A LA CLÔTURE 2015		30 217,37 €

Le maire quitte la salle et ne participe pas au vote. Hors la présence du maire, sous la présidence de Thierry Lattard, 2^{ème} adjoint au maire, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des dépenses et des recettes de l'exercice 2015, considérant que les résultats du compte administratif, dressé par l'ordonnateur, et du compte de gestion, dressé par le receveur d'Alès Municipal, sont identiques, délibérant définitivement sur l'exercice 2015, approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2015.

Les comptes du budget AEP présentent un solde positif de 33 007,49 euros, malgré la baisse du prix de l'eau ; Mme Marcellin indique que les recettes AEP ne concernent que la facturation du premier trimestre 2015, la facturation du 2^e semestre faite en janvier 2016 sera inscrite au budget 2016.

BUDGET A.E.P. - COMPTE ADMINISTRATIF 2015

		DEPENSES	RECETTES
EXERCICE 2015	Fonctionnement	29 037,01 €	26 362,05 €
	Investissement	18 295,17 €	30 698,46 €
REPORTS EXERCICE 2014	Fonctionnement		46 658,06 €
	Investissement	23 378,90 €	
TOTAL (2015 + reports)		70 711,08 €	103 718,57 €
RESULTAT	A LA CLÔTURE 2015		33 007,49 €

Le budget du CCAS dégage un solde négatif de 340,51 euros, qui sera couvert par un transfert du budget communal en 2016.

BUDGET CCAS - COMPTE ADMINISTRATIF 2015

		DEPENSES	RECETTES
EXERCICE 2015	Fonctionnement	1 288,89 €	2 000,00 €
REPORTS 2014	Fonctionnement	1 051,62 €	
TOTAL (2015 + reports)		2 340,51 €	2 000,00 €
RESULTAT A LA CLÔTURE 2015		-340,51	

Le maire quitte la salle et ne participe pas au vote. Hors la présence du maire, sous la présidence de Thierry Lattard ,2^{ème} adjoint au maire, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des dépenses et des recettes de l'exercice 2015, considérant que les résultats des comptes administratifs, dressé par l'ordonnateur, et des comptes de gestion, dressés par le receveur d'Alès Municipal, sont identiques, délibérant définitivement sur l'exercice 2015, approuve à l'unanimité les comptes administratifs et les comptes de gestion 2015.

Les trois comptes administratifs et comptes de gestion du perceuteur sont votés à l'unanimité : 8 voix pour et les documents sont signés par les membres du Conseil ou du CCAS respectivement.

2. Vote des taux de fiscalité 2016

Mme le Maire explique les enjeux du vote des taux de fiscalité pour l'année 2016. Elle note d'abord que les taux de la commune se situent au niveau moyen pour les communes rurales de cette région, le taux de notre taxe sur le foncier bâti notamment étant de 13,43%.

Dans le cadre de l'élargissement d'Alès Agglo avec trois nouvelles communautés de communes qui vont y être intégrées, et pour harmoniser la fiscalité de l'Agglo élargie, le Président d'Alès Agglo demande aux communes de baisser de six points le taux de leurs taxes sur le foncier bâti, permettant à l'Agglo d'augmenter d'autant la part qui lui revient alors que nos revenus seraient amputés d'environ 11 000 euros sur les 60 000 euros actuels.

Le Maire donne lecture d'une lettre du Président d'Alès Agglo qui s'engage à compenser cette perte par un transfert qui serait versé dans le courant de l'exercice 2016.

Or, les dotations que nous recevons de l'Etat sont basées au prorata de la fiscalité communale. En baissant nos taux, comme le suggère le Président de l'Agglo, les dotations de l'Etat, déjà en baisse, seraient encore plus réduites pour les années à venir, ce qui représente un risque évident pour les finances de la commune.

Nous sommes contraints d'entériner la décision de l'Agglo concernant l'augmentation du taux intercommunal ; par contre, la décision de baisser ou non le taux de la taxe sur le foncier bâti est du ressort de la commune. En baissant le taux, la somme à payer par chaque ménage imposable resterait inchangé mais les revenus de la commune seraient grevés pour l'avenir ; en maintenant le taux de 13,43% chaque ménage non exonéré supporterait un surcoût d'environ 200 euros pour cette année et la commune bénéficierait, en plus de la somme versée en compensation, d'un flux de revenus plus stable.

M. Banides se demande s'il est légitime de faire supporter par les habitants de la commune le coût d'une opération destinée à rectifier le budget de l'Agglo. Le Maire fait valoir que la diminution des revenus de la commune la mettrait dans l'impossibilité même d'entretenir ses voiries ou d'entreprendre d'autres aménagements d'intérêt général. Elle rappelle que, dans la perspective d'une sortie de l'Agglo vers la communauté de communes d'Uzès, il est important de pouvoir maintenir le niveau des dotations que nous recevons de l'Etat, et de rester aux taux des communes voisines. La taxe sur le foncier bâti de l'intercommunalité du « Pays d'Uzès » est de 2,24 %

Elle propose que le vote sur ce sujet très sensible soit secret.

Sur la question : « êtes-vous pour le maintien de la taxe sur le foncier bâti à 13, 43% », le conseil vote « oui » à l'unanimité (9 voix pour).

Vote des taux de la fiscalité communale qui n'ont pas augmenté depuis 2011.

Taxe d'Habitation	: 9,75 %
Taxe sur le foncier non bâti	: 36,14 %
Taxe sur le foncier bâti	: 13,43 %

Ces taux sont en cohérence avec les communes gardoises de même typologie

Ces trois taux sont reconduits à l'unanimité (9 voix pour).

L'équipe municipale entérine aussi l'augmentation de 6 points de la taxe intercommunale (Alès Agglo) qui passe de 0,297 % à 6,30%

3. Vote des budgets prévisionnels 2016 – fonctionnement et investissement

Budget communal: suite à la décision de maintenir le taux de fiscalité à 13,43% (point 2), la proposition de budget primitif de fonctionnement est présentée en sa version n° 2 (budget en équilibre), Mme Marcellin explique et commente les principaux comptes de recettes et de dépenses. Mme le Maire fait remarquer la baisse de la dotation forfaitaire (-12%).

Mme Ruffenach pose quelques questions concernant la technique budgétaire (signification d'immobilisations corporelles). M. Lattard demande s'il faudrait décider dès à présent sur un éventuel emprunt ; le Maire lui répond qu'il suffirait, en cas de besoin, d'adopter une délibération autorisant un emprunt mais qu'aucune décision préalable n'était nécessaire au niveau du budget.

Si un emprunt devait s'avérer nécessaire pour l'agrandissement du cimetière, une délibération sera prise en conseil municipal au moment opportun.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget communal primitif 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- à la somme de 190.826,00 € en section de fonctionnement
- à la somme de 158.393,00 € en section d'investissement.

BUDGET COMMUNAL - Récapitulatif des prévisions 2016		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	190.826,00	160.608,63
Excédent 2015 reporté	/	30.217,37
Total section de fonctionnement	190.826,00	190.826,00
Section d'investissement	131.500,30	158.393,00
Déficit 2015 reporté	26.892,70	/
Total section d'investissement	158.393,00	158.393,00

Budget AEP (budget de l'eau potable) : le budget primitif est présenté par Mme Marcellin. On explique qu'une recette de 9 000 euros pour « prestations de services » correspond à la pose de nouveaux compteurs.

Mme le Maire fait remarquer que le budget AEP est positif, malgré la baisse du prix de l'eau, et que la somme à verser à Lussan pour l'achat d'eau destiné à combler un éventuel déficit en été a fortement baissé, suite aux travaux entrepris pour améliorer notre réseau.

Madame Guessab explique que dans l'attente de recevoir les subventions nécessaires pour l'installation d'un système d'assainissement, la principale dépense pour l'année 2016 sera la remise en état de la protection incendie des hameaux, là où le matériel existant est défaillant.

BUDGET AEP - Récapitulatif des prévisions 2016		
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	105.307,49	72.300,00
Excédent 2015 reporté	/	33.007,49
Total section de fonctionnement	105.307,49	105.307,49
Section d'investissement	63.811,00	158.393,00
Déficit 2015 reporté	10.975,61	/
Total section d'investissement	74.786,61	158.393,00

Le budget AEP est voté à l'unanimité.

Budget CCAS : la décision ayant été prise de supprimer le CCAS, un transfert du budget communal sera effectué pour combler le solde négatif de 340,51 € et clôturer les comptes. Le budget du CCAS est voté à l'unanimité.

4. Rapport d'observations définitives rendu par la Chambre Régionale des Comptes sur Alès Agglomération

Il est demandé à la commune simplement de prendre connaissance, par une délibération, de ce document qui rend compte de l'aspect financier des mesures d'intégration des communes dans l'Agglo et recommande, pour l'essentiel, de poursuivre ce processus. Madame le maire présente les points majeurs de ce document. La délibération est votée à l'unanimité.

5. Approbation du PLU

La première adjointe présente les documents du Plan Local d'Urbanisme et commente les dernières modifications des textes. Elle signale qu'il est nécessaire de revoter les schémas directeurs et les cartes de l'eau et de l'assainissement, qui ont également été légèrement modifiés.

Les principales modifications concernent des projets « mis au congélateur » dans l'attente soit de travaux de voirie à effectuer par la commune (zone d'urbanisation à Mas Ravin) soit de l'obtention de subventions (construction d'une station d'épuration). Ces projets pourront être relancés dès que la situation financière de la commune le permettra.

Sinon, la commune a obtenu gain de cause sur l'essentiel des souhaits qu'elle a formulés à la fin de l'enquête publique. Mme le Maire confirme que l'emplacement de la future station d'épuration a été modifié pour tenir compte des remarques formulées par plusieurs habitants.

Elle remarque que le PLU, dans ses versions successives, aura coûté à la commune environ 100 000 euros sur les 10 ans qu'a duré ce processus complexe et sensible.

Le dossier complet et finalisé du PLU (pièces administratives, rapport, PADD, zonage, règlement, OAP, prescriptions spéciales, SUP, DPU, protection eau potable notices risques, annexes sanitaires) est voté à l'unanimité, 9 voix pour.

Le schéma directeur et la carte de l'assainissement sont votés à l'unanimité, 9 voix pour.

Le schéma directeur et la carte de l'eau sont votés à l'unanimité, 9 voix pour.

6. Vote des noms de rues

Le deuxième adjoint présente la liste des noms des rues à adopter, menant à terme ce projet entrepris en son temps par Yves Jouano. Il apprécie l'engagement des habitants et les diverses idées qui ont été proposées et qui ont fait consensus.

Il donne lecture de la liste des noms, signalant les modifications apportées. Le Maire et la première adjointe expliquent que cette liste, une fois adoptée sera envoyée au cadastre et aux autres organismes concernés.

Les 37 noms des rues sont votés à l'unanimité.

7. Questions diverses

Le deuxième adjoint, Thierry Lattard, signale que la signature des conventions d'affouage a pris un certain retard ; il souhaite que ce processus soit rapidement terminé pour le bon déroulement de cette campagne d'affouage et celles qui vont suivre. Certains affouagistes ayant demandé s'ils pouvaient exploiter leurs parcelles le dimanche, l'ONF a répondu que cette possibilité pourrait être accordée aux seuls particuliers et les ayant-droits, des contrôles pouvant être effectués sur ce point.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19 h 30.

Le Maire



Catherine FERRIÈRE